

LE RAPPORT EN UN CLIN D'ŒIL

Projet de parc éolien Mesgi'g Ugju's'n 2 dans la MRC d'Avignon

MANDAT D'ENQUÊTE ET DE CONSULTATION CIBLÉE DU 11 MARS AU 11 JUIN 2024



Photo : Mesgi'g Ugju's'n

La société en commandite Parc éolien Mesgi'g Ugju's'n 2 (MU2), composée de la Mi'gmawei Mawiomi Business Corporation (MMBC) et d'Innnergex énergie renouvelable inc., propose la création du parc éolien MU2, qui comprendrait jusqu'à 24 éoliennes pour une capacité totale de 102,24 MW. L'initiateur du projet installerait ces éoliennes en périphérie d'un parc éolien déjà existant, Mesgi'g Ugju's'n, sur des terres publiques du territoire non organisé de Rivière-Nouvelle, situées en milieu forestier et faisant partie du Gespe'gewa'gi, le territoire traditionnel Mi'gmaq. Il souhaite que le parc éolien soit mis en service au plus tard en décembre 2026 et compte l'exploiter pendant 30 ans. Le coût de réalisation du projet est estimé à 250 millions de dollars.

Cibles de la consultation

La commission d'enquête présidée par Antoine Morissette devait se pencher sur :

- ➔ Les impacts des infrasons et des bruits de basses fréquences sur la faune;
- ➔ Les effets cumulés sur les habitats fauniques;
- ➔ Le démantèlement du parc éolien.

Avis de la commission d'enquête

En se basant sur son analyse du projet ainsi que sur les 10 constats qu'elle en a dégagés, la commission d'enquête émet les avis suivants :

- ▶ Des effets indésirables sur la faune fréquentant le parc éolien Mesgi'g Ugju's'n 2 sont possibles; par conséquent, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) devrait exercer une veille scientifique sur les effets du bruit des parcs éoliens sur la faune terrestre, y compris ceux des infrasons.
- ▶ Compte tenu de la précarité des populations de chauves-souris résidentes et de la sensibilité des chauves-souris migratrices au développement éolien, le MELCCFP devrait exiger l'application de sa mesure de bridage au parc éolien MU2.
- ▶ Le MELCCFP, en collaboration avec Recyc-Québec et les fabricants d'éoliennes au Québec, devrait établir des exigences concernant les matériaux utilisés dans la fabrication des pales d'éoliennes dans le but de favoriser, voire de promouvoir, une application rigoureuse de la hiérarchie des 3RV-E et de privilégier un modèle basé sur l'économie circulaire lorsque ces pales atteindront la fin de leur vie utile.

La consultation en bref

1

séance
pour mieux
comprendre
le projet
et exprimer
son opinion

2

commentaires



4

**présentations
verbales**



8

**mémoires
déposés**



Le rapport contient

52
pages

3
chapitres

10
constats

3
avis

Les rapports du BAPE sont transmis au ministre responsable de l'Environnement. Ils visent à éclairer la prise de décision du Conseil des ministres, à qui il revient d'autoriser ou non les projets.

Pour lire le rapport, [CLIQUEZ ICI](#).

Participation citoyenne

Le chapitre 2 fait état des préoccupations et des opinions du public. Il y est question :

- ▶ De l'appui régional au projet;
- ▶ De la production d'une énergie renouvelable;
- ▶ Des répercussions du projet, notamment les effets des bruits de basses fréquences et des infrasons sur les animaux et les humains.



INFORMER



CONSULTER



ENQUÊTER



AVISER